

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2017 et la présentation du débat d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2018 a été bâti sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 13 février 2018.

Ce projet de budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- D'atténuer le montant du capital à emprunter en inscrivant ultérieurement des subventions attendues auprès des différents partenaires lorsque celles-ci auront été accordées.

Ce budget intègre une diminution de la DGF 2018 pour tenir compte de la baisse de population (- 75 habitants au 1^{er} janvier 2018 source INSEE).

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 du budget principal.

Budget Principal

➤ Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 819 382,54€ soit un budget primitif en hausse par rapport à celui de 2017 (8 247 812,51 €) en raison :

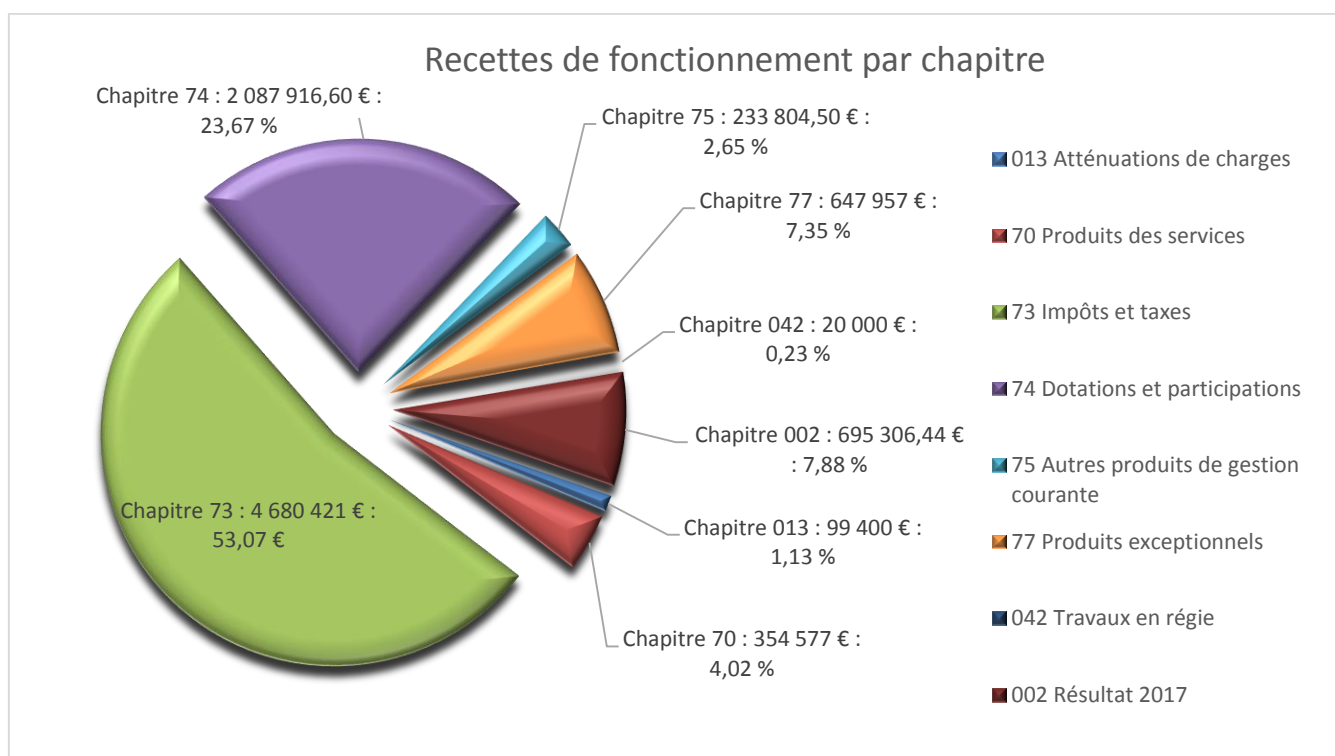
- De la hausse du virement prévisionnel du aux versements des indemnités de l'assurance suite à l'incendie du centre technique en août 2017 (véhicules 109 449 € et bâtiment 520 000 €) ;
- De la hausse des dotations aux amortissements (+42 970 €)

- Recettes :

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 8 819 382,54 € et se répartit ainsi qu'il suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 et 2018

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018	Variation
013 – Atténuations de charges	198 600,00	99 400,00	-49,95%
70 – Produits des services	381 388,00	354 577,00	-7,03%
73 – Impôts et taxes	4 626 400,00	4 680 421,00	1,17%
74 – Dotations et participations	2 201 621,60	2 087 916,60	-5,16%
75 – Autres produits de gestion courante	176 150,00	233 804,50	32,73%
77 – Produits exceptionnels	160 600,00	647 957,00	303,46%
042 – Productions immobilisées	10 000,00	20 000,00	100,00%
002 – Résultat antérieur	709 161,91	695 306,44	-1,95%
TOTAL	8 463 921,51	8 819 382,54	4,20%



Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie ainsi que le remboursement par la Mission Locale des agents mis à disposition.

Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par les musées, la bibliothèque, l'accueil de loisirs et les repas facturés dans les restaurants scolaires.

Chapitre 73 Impôts et taxes : Le produit de 3 621 233 € au compte 73111 tient compte des taux stables décidées par l'assemblée délibérante *et de la hausse des bases fiscales de 1,2%*.

Chapitre 74 Dotations et participations : la prévision est de 2 087 916,60 € (- 137 272,86 €, - 6,17% par rapport à la réalisation 2017). Cette baisse s'explique en grande partie par la diminution des remboursements par l'Etat du au non renouvellement des contrats emplois d'avenir.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : la hausse de ce chapitre s'explique par la perception du loyer de la Gendarmerie versé par l'Etat ; 2018 étant la première année de perception d'un loyer complet de 12 mois.

Chapitre 77 Produits exceptionnels : ces recettes « incertaines » correspondent aux remboursements des assurances en cas de sinistres : en 2018 seront perçus les remboursements de notre assureur suite à l'incendie du centre technique d'août 2017.

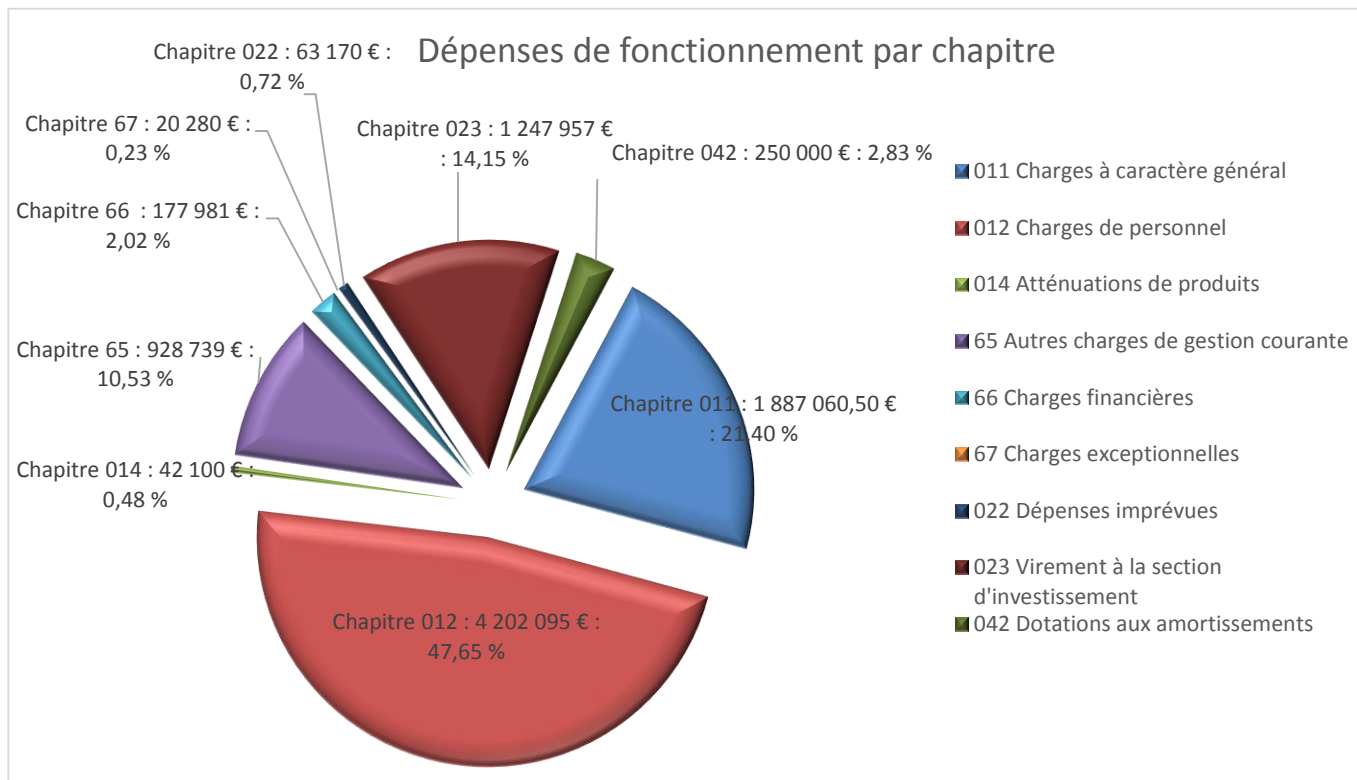
Chapitre 042 : Travaux en régie : le montant prévu des travaux en régie est de 20 000 € et correspond aux frais de personnel et à l'achat de fournitures pour des opérations d'investissement réalisées par les services municipaux.

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 et 2018

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018	Variation
011 – Charges à caractère général	1 969 750,00	1 887 060,50	-4,19%
012 – Charges de personnel	4 182 730,00	4 202 095,00	0,46%
014 – Atténuations de produits	48 338,00	42 100,00	-12,90%
65 – Autres charges de gestion courante	882 298,00	928 739,00	5,26%
66 – Charges financières	186 100,64	177 981,12	-4,36%
67 – Charges exceptionnelles	22 050,00	20 280,00	-8,03%
022 – Dépenses imprévues	64 624,87	63 169,92	-2,25%
023 – Virement à l'investissement	900 000,00	1 247 957,00	38,66%
042 – Opérations d'ordre	208 030,00	250 000,00	20,17%
TOTAL	8 463 921,51	8 819 382,54	4,20%



Chapitre 011 Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement.

Chapitre 012 Charges de personnel : la hausse est due à l'évolution des taux de cotisations retraites et au glissement vieillesse technicité.

Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds de péréquation intercommunal et communal est estimé à un montant équivalent à celui de 2017 soit 28 000 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : ces charges sont en hausse par rapport à 2017 (+46 441€). Cette hausse s'explique surtout par le transfert au 1er janvier 2018 de la compétence éclairage public de la communauté Cœur de Berry vers la ville de Mehun-sur-Yèvre.

Chapitre 66 Intérêts de la dette : l'endettement de la commune est en baisse : cinq contrats sont arrivés à échéance en 2017 et aucun nouveau contrat n'a été consolidé.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : la prévision pour la bourse à projet et l'aide au permis de conduire est de 20 280 € ;

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 1 247 547 € en 2018 contre 900 000 € en 2017. Il couvre la totalité du remboursement en capital des emprunts et assure le transfert des indemnités versées par notre assureur vers la section d'investissement (*suite au sinistre du Centre Technique d'août 2017*).

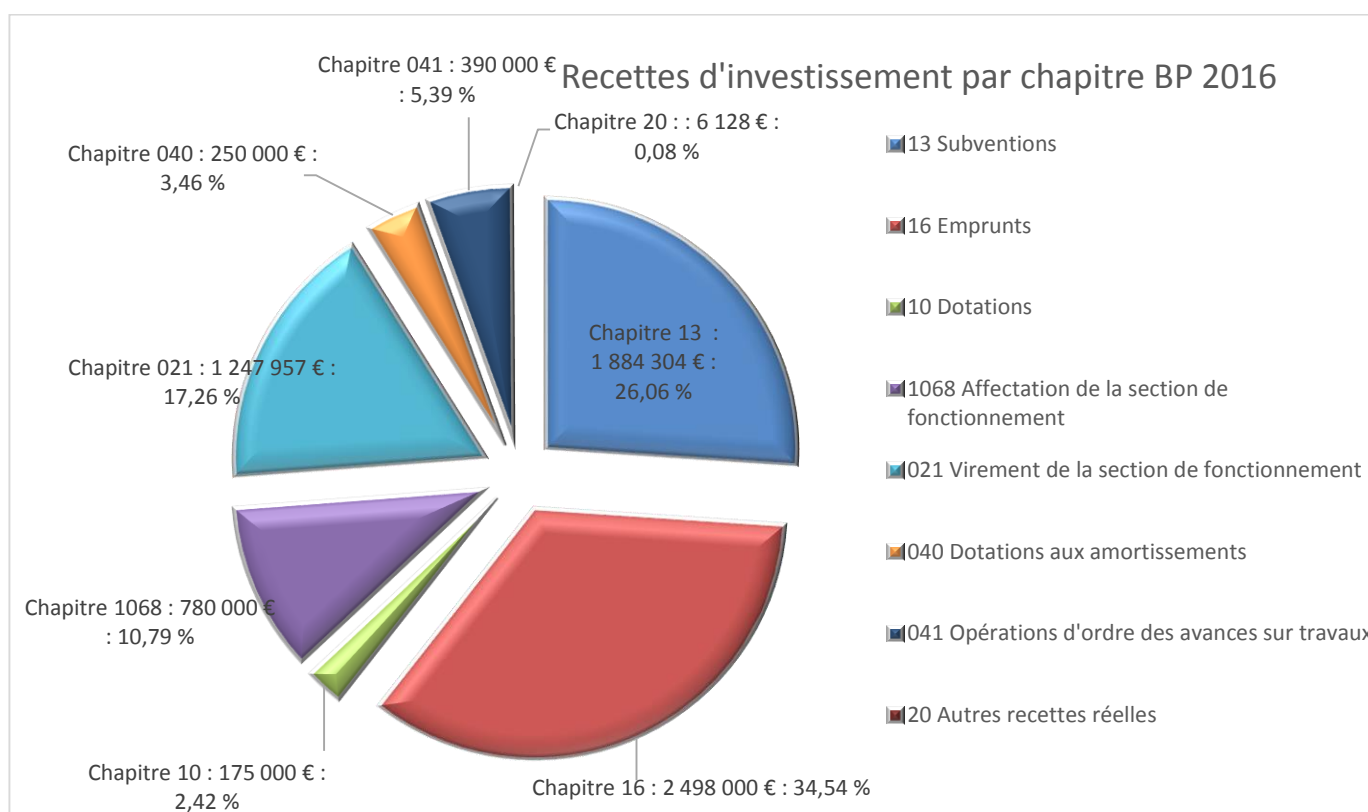
➤ Section d'Investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 7 231 388,88 €.

- Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 et 2018

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018
13 Subventions	1 556 859,92	1 884 304,03
16 Emprunts	967 743,15	2 498 000,00
10 FCTVA, taxe d'aménagement	350 000,00	175 000,00
1068 Affectation de la section de fonc.	590 000,00	780 000,00
024 Produits des cessions	133 830,00	0,00
021 Virement prévisionnel	900 000,00	1 247 957,00
040 Dotations aux amortissements	208 030,00	250 000,00
041 Opérations patrimoniales	70 000,00	390 000,00
001 Résultat 2017	406 569,15	0,00
TOTAL	5 183 032,22	7 231 388,88



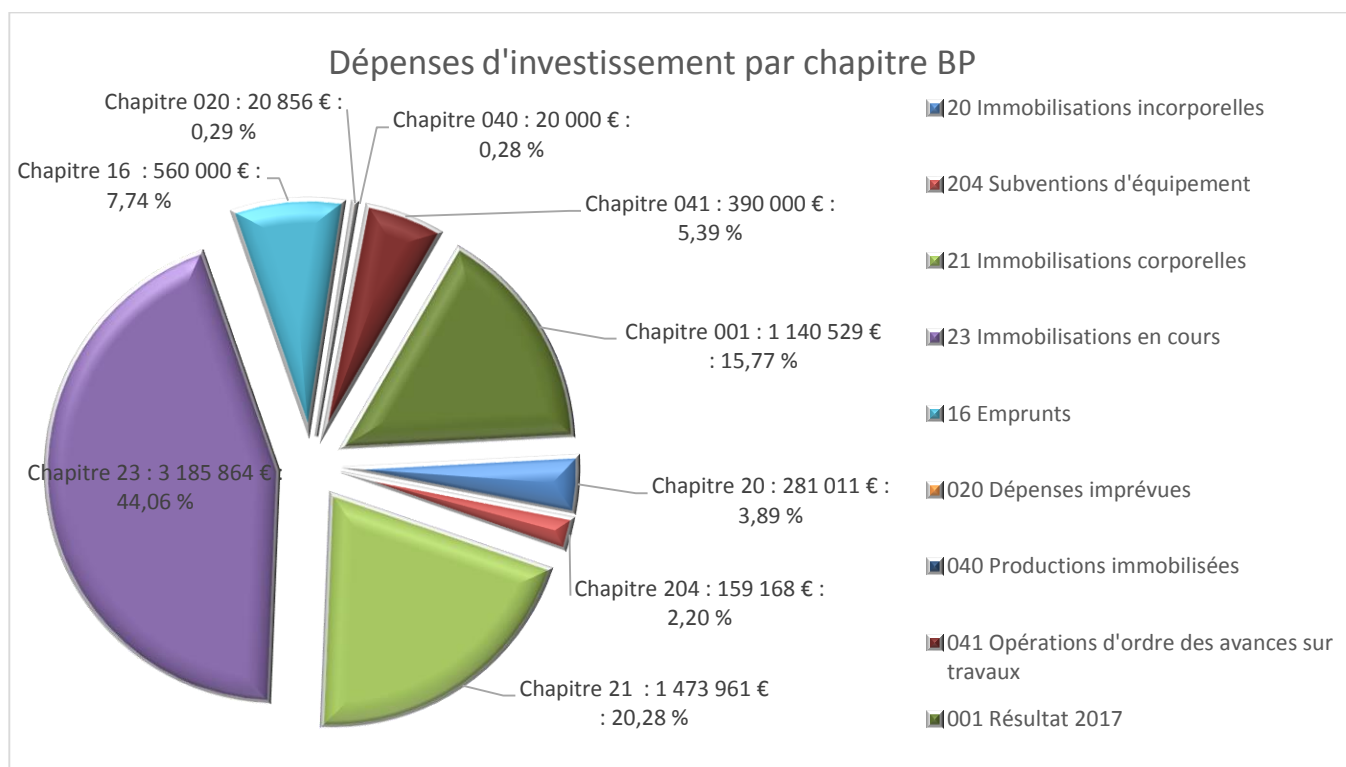
Les recettes sont constituées d'un emprunt d'équilibre de 2 498 000 €.

Certaines subventions de la Région sont d'ores et déjà inscrites au Budget (*gymnase Pierre de Coubertin et revitalisation du centre-ville*) et des dossiers DETR ont été déposés pour la troisième zone de la revitalisation du centre-ville, pour les trois toilettes publiques PMR et pour la réfection du café de l'Horloge. Ces recettes éventuelles seront ajoutées lors d'une décision modificative et viendront réduire le recours à l'emprunt. Le remboursement de FCTVA est estimé à 140 000 € et les recettes d'amortissements seront de 250 000 €.

- Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2017 et 2018

Chapitre	BP + DM 2017	BP 2018
20 Immobilisations incorporelles	368 176,00	281 011,14
204 Subventions d'équipement	292 909,40	159 168,09
21 Immobilisations corporelles	2 017 651,80	1 473 961,11
23 Immobilisations en cours	1 178 939,94	3 185 864,04
10 Dotations	636,00	0,00
16 Emprunts	690 000,00	560 000,00
020 Dépenses imprévues	14 719,08	20 855,91
040 Productions immobilisées	10 000,00	20 000,00
041 Opérations patrimoniales	70 000,00	390 000,00
001 Résultat antérieur	0,00	1 140 528,59
TOTAL	5 183 32,22	7 231 388,88



Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Revitalisation du centre-ville : le crédit de paiement 2018 est de 2 210 000 €, une autorisation de programme a été créée en 2016 ;
- Gendarmerie : le crédit de paiement 2018 s'élève à 301 848,64 € : il s'agit du solde de la construction et des crédits pour le pavillon supplémentaire ;
- Agenda d'accessibilité programmé : le crédit de paiement 2018 s'élève à 236 600 € ;
- Réfection du Café de l'Horloge : une autorisation de programme est créée à partir de 2018 et le crédit de paiement 2018 est de 110 000 € ;
- Couverture de l'école Jules Ferry : 50 000 €
- Sécurisation des écoles : 20 000 €

- Destruction de la maison au 36 rue Camille Méreau : 60 000 € (*en vue de la conception d'un parking en 2019*)
- Pose de destratificateurs au gymnase Naveau : 25 000 €
- Etanchéité de la toiture terrasse Centre André Malraux 2^{ème} phase : 44 000 €
- Plateau surélevé 5 voies Rue André Brému : 60 000 €
- Création d'un bassin d'infiltration à Trécy le Haut : 180 000 €
- Achat de véhicules pour les services techniques : 180 000 €
- Acquisition d'équipements pour passage au zéro pesticide : 27 300 €
- Etude pour restauration de la Tour ouest du château : 30 000 €
- Acquisition d'un serveur informatique : 35 000 €

Budget annexe Eau potable

➤ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 356 221,08 €.

Le virement prévu à l'investissement est de 100 000 €.

➤ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 704 751,08 € et comprend les travaux de remplacement des canalisations de la rue Jeanne d'Arc et des places Charles Pillivuyt et Jean Manceau.

La capacité d'investissement est de 599 878 €.

Budget annexe Assainissement

➤ Section d'exploitation :

La section d'exploitation s'équilibre à 382 427,70 €.

Les recettes couvrent les dotations aux amortissements et les intérêts de l'emprunt contractualisé pour la station d'épuration.

Le virement prévu à l'investissement est de 50 000 €.

➤ Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 429 315,35 €.

La capacité d'investissement est de 257 019 €. Ces crédits permettront de financer l'acquisition d'un déboureur pour la station d'épuration (30 000 €) et le remplacement de la canalisation d'eaux usées de la place Raymond Valois (100 000 €).

Une enveloppe de 100 000 € est prévue pour le nouveau schéma directeur d'assainissement. Les recettes sont constituées des amortissements et du remboursement de TVA sur les travaux.